

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 62/04

EUR 61/001/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURKMÉNISTAN

Gourbandourdy Dourdykouliev (h), 65 ans

Londres, le 13 février 2004

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de Gourbandourdy Dourdykouliev, connu pour ses critiques du gouvernement turkmène. En effet, il aurait été interné contre son gré dans un hôpital psychiatrique. On craint que cet homme ait été interné uniquement pour avoir exprimé ses opinions politiques, sans recourir à la violence ni prôner son usage. Le cas échéant, Amnesty International le considérerait comme un prisonnier d'opinion.

D'après la famille de Gourbandourdy Dourdykouliev, le 10 février dernier, plusieurs personnes « *vêtues de blanc* » sont venues à l'improviste chez lui à Souvtchy, dans la région de Balkan, à l'ouest du Turkménistan. Selon les informations recueillies, ces personnes l'ont emmené dans un hôpital psychiatrique à Nebit-Dag, dans la région de Balkan. Il est possible que des psychotropes lui soient administrés sans justification. D'après les dernières informations recueillies par Amnesty International, personne n'a jusqu'à présent pu entrer en contact avec lui.

Le 3 janvier, Gourbandourdy Dourdykouliev avait envoyé une lettre au président Saparmourad Niazov ainsi qu'au gouverneur de la région de Balkan, les priant d'autoriser la tenue d'une manifestation de deux jours sur la place principale de Nebit-Dag, les 18 et 19 février, dates correspondant à l'anniversaire du président. Gourbandourdy Dourdykouliev écrivait : « *Nous désirons organiser une manifestation pacifique [...] pour exprimer notre désaccord avec la politique menée par le président et par les hauts fonctionnaires du gouvernement et pour les exhorter à pallier en temps voulu les dysfonctionnements éventuels [...] Je vous demande instamment de vous abstenir d'avoir recours à la force contre les manifestants.* » Gourbandourdy Dourdykouliev a critiqué la politique du président Niazov à plusieurs reprises dans des interviews accordées à *Radio Liberty*. Il a en outre ouvertement parlé de la nécessité de former un parti politique d'opposition.

Au milieu des années 90, Amnesty International a eu connaissance de plusieurs affaires d'internements forcés dans des hôpitaux psychiatriques turkmènes. Ces internements étaient le moyen choisi par les autorités pour réprimer l'opposition. Amnesty International craint que le cas de Gourbandourdy Dourdykouliev ne signifie que les autorités ont à nouveau recours à cette pratique.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cela fait plusieurs années que la situation des droits humains est désastreuse au Turkménistan. La situation s'est encore aggravée après la tentative d'assassinat présumée du président Niazov, le 25 novembre 2002, qui a déclenché une nouvelle vague de répression au Turkménistan.

Le régime ne tolère aucune forme de dissidence et restreint sévèrement l'exercice des libertés civiles et politiques. Les partis politiques indépendants et les organisations de défense de droits humains ne peuvent pas agir ouvertement au Turkménistan. Des opposants au régime et des militants de la société civile ont été contraints à l'exil ; ceux qui sont restés sont menacés d'emprisonnement et de persécution. La liberté de religion et la liberté de mouvement sont sévèrement restreintes. Les minorités ethniques sont victimes de harcèlement et de discrimination. Les autorités de ce pays quasiment fermé au reste du monde contrôlent les médias de façon très stricte.

La domination exercée par le président Niazov sur tous les aspects de la vie de son peuple, ainsi que le culte de la personnalité dont il s'est entouré, sont les principaux facteurs de la généralisation des atteintes aux droits humains et de l'impunité qui règne dans le pays.

Les autorités se sont gardées de mettre en application les recommandations visant à améliorer la situation des droits humains au Turkménistan, émises l'année dernière par des organes intergouvernementaux, dont la Commission des droits de l'homme des Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Assemblée générale des Nations unies.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Gourbandourdy Dourdykouliev a été interné de force, le 10 février, dans un hôpital psychiatrique situé à Nebit-Dag au seul motif qu'il avait exercé de façon pacifique son droit légitime à la liberté d'expression ;

– expliquez aux autorités qu'Amnesty International considère que toute personne internée contre son gré, y compris dans un hôpital psychiatrique, uniquement parce qu'elle a exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression est un prisonnier d'opinion et demande instamment que cette personne soit libérée sans délai ni condition ;

– demandez instamment aux autorités de faire en sorte qu'aucun médicament ne soit administré à Gourbandourdy Dourdykouliev contre son gré.

**APPELS À :**

**Président du Turkménistan :**

Saparmurad Niyazov  
744000 g. Ashgabat  
Apparat Prezidenta  
Prezidentu Turkmenistana Niyazovu S.A.  
Turkménistan

**Fax :** +993 12 35 51 12

**Formule d'appel :** *Dear President*, / Monsieur le Président  
du Turkménistan,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Rashit Meredov  
744000 g. Ashgabat  
pr. Magtymguly, 83  
Ministerstvo inostrannykh del Turkmenistana  
Ministru Meredovu R.  
Turkménistan

**Fax :** +993 12 35 42 41

**Courriers électroniques :** [mfatm@online.tm](mailto:mfatm@online.tm)

**Formule d'appel :** *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

**COPIES : aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*